

A PROPOS D'UN ARTICLE

DE LA

DÉMOCRATIE

PAR

LOUIS MIE.



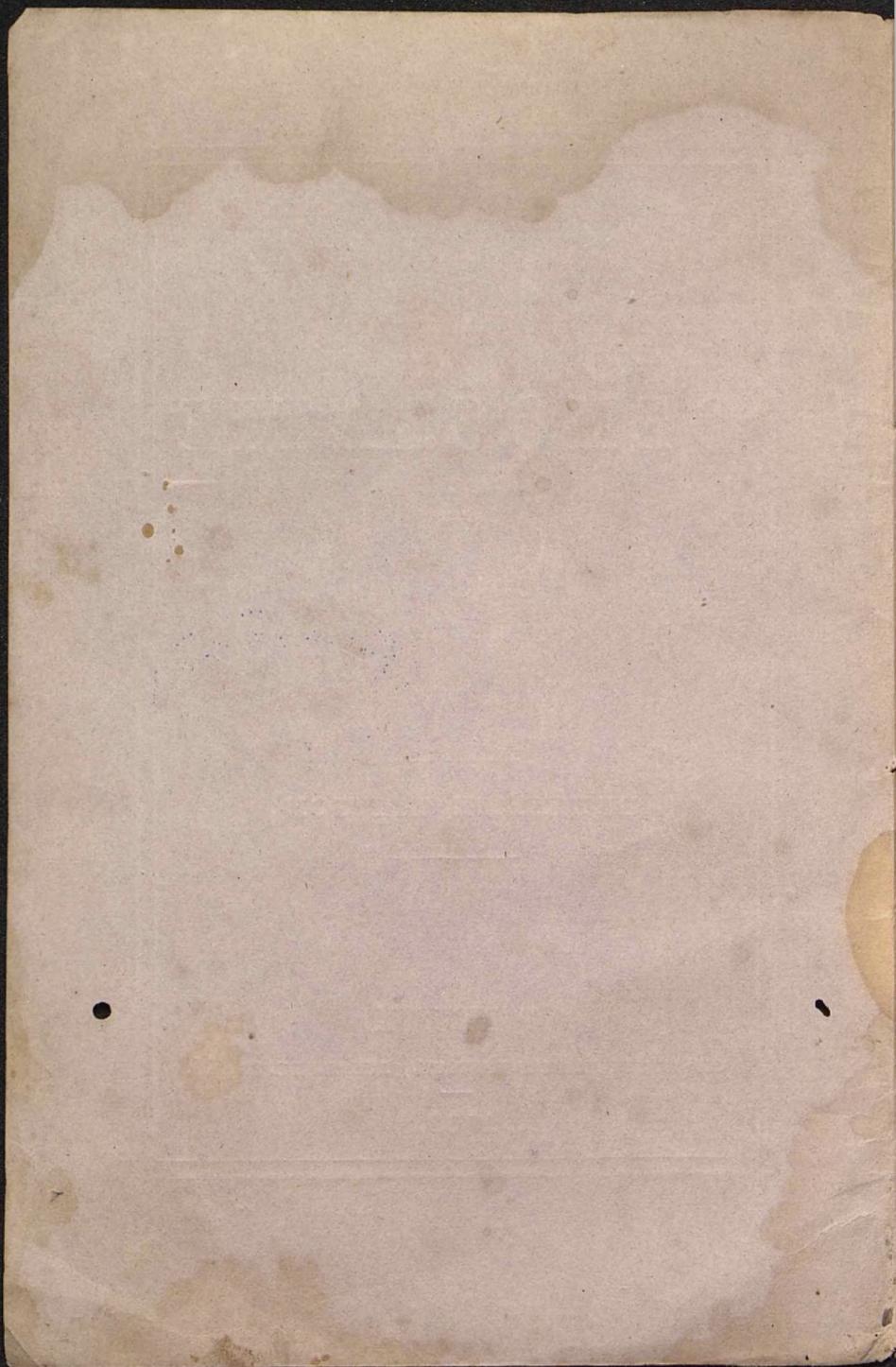
DEUXIÈME ÉDITION.

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE CHARLES RASTOUIL, RUE TAILLEFER, 14.

1868.

48



A PROPOS D'UN ARTICLE

DE LA

# DÉMOCRATIE

PAR

LOUIS MIE.

D 12048



DEUXIÈME ÉDITION.

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE CHARLES RASTOUIL, RUE TAILLEFER, 14.

1868.

D12 048

C000309 5122



## MES ÉPREUVES AVANT LA LETTRE.

---

Samedi, 21 novembre 1868.

— Connaissez-vous l'art. 11 de la loi sur la presse du 25 mars 1822? — Non.

— Vous êtes fort excusable, car la législation sur la presse ressemble fort à une chaude nuit d'été pleine d'innombrables étoiles, parmi lesquelles beaucoup d'étoiles filantes ou destinées à le devenir.

L'art. 11 en question est une étoile fixe que la plus vulgaire loyauté a cloué dans le Code. Ne cherchez pas — ces choses-là sont toujours difficiles à trouver. Le voici :

Art. 11. Les propriétaires ou éditeurs de tout journal ou écrit périodique seront tenus d'y insérer dans les trois jours de la réception, ou dans le plus prochain numéro, s'il n'en était pas publié avant l'expiration des trois jours, la réponse de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique, sous peine d'une amende de 50 francs à 500 francs, sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article incriminé pourrait donner lieu. Cette insertion sera gratuite, et la réponse pourra avoir le double de la longueur de l'article auquel elle sera faite.

— Connaissez-vous les imprimeurs et les journalistes de Périgueux ? — Non.

— Vous avez tort, car ils ont une devise qui les rend bien séduisants et bien utiles. On les reconnaît de loin, parce que sur leur front rayonnent ces deux mots vénérables :

HOSPITALITÉ !

LIBERTÉ !

Je n'exagère pas. Lisez :

Il y a plusieurs jours, un homme fort aimable écrit un article dans lequel il prononce vingt-neuf fois mon nom. *L'Echo de la Dordogne*, qui ne tient plus beaucoup à s'appeler *de Vésone*, se souvenant qu'autrefois il eut la maladresse de croire et d'imprimer, sous ce titre, que le prince Louis Bonaparte n'avait pas les qualités qu'il lui reconnaît en foule aujourd'hui — et je vous prie de croire que je suis bienveillant dans ma traduction — accueille cet article.

Le *Périgord*, brave journal aussi, qui protége les forts et donne aux faibles des leçons de calme et de modération, l'accueille également.

L'un et l'autre, qui ont chaque jour le courage et l'indépendance de trouver et de prouver que nous sommes bien plus heureux que la Grèce, qui n'eût que sept sages tandis que nous avons 89 évêques ;

L'un et l'autre, qui vivent des annonces judiciaires et ont inventé le moyen difficile de ne pas être plus dépendant pour cela, ont à deux battants ouvert leurs colonnes à un article qui discute une lettre de moi, mais ils n'ont oublié qu'une chose, c'est de la reproduire.

Ils doivent être peinés de cet oubli, me suis-je dit, portons-leur bien vite mon premier article et ma réponse à M. Civrac. Portons aussi l'art. 11, on ne sait pas de quoi on peut avoir besoin.

— Voulez-vous m'imprimer, dis-je à l'*Écho*, au nom de la loyauté, au nom de la loi? — L'*Écho* répond oui. Il prend les deux articles, les garde, les porte probablement à l'évêché, puis il répond : Sommez-moi régulièrement, et j'aviserai.

— Au nom de la loyauté, au nom de la loi, dis-je au *Périgord*, voulez-vous imprimer ma réponse? — Oui, répond le *Périgord*. Il la prend, la garde, la reporte probablement à l'évêché, et comme son confrère : Sommez-moi régulièrement, me dit-il, et j'aviserai.

L'huissier marche et somme régulièrement.

Les trois jours de l'art. 11 sont passés.

J'attends ! la loyauté et la loi attendent aussi.

— Tiens ! mais, j'y songe, il y a un autre journal, il porte un beau nom, le *Progrès de la Dordogne* — je ne puis rien lui demander, car il n'a pas repro-

duit l'article de M. Civrac, mais il a un imprimeur, propriétaire-éditeur.

Un trait de lumière !

— Monsieur l'éditeur du *Progrès*, voulez-vous m'éditer en brochure ? — Non ! — Comment, non ! mais vous n'avez même pas lu ce que j'écris ? — Je ne puis, hélas ! je ne puis. — Et la réponse expire sur ses lèvres indépendantes.

Me voilà fixé ! Je sais ce que vaut l'art. 41, ce démagogique art. 41, que mit au monde la turbulente et subversive Restauration.

Vais-je regretter Charles X, grand Dieu !

De Périgueux à Bordeaux il n'y a que trente lieues. Retour, trente lieues. — Total, deux cent quarante kilomètres.

Ce trajet est bien court lorsque l'on veut avoir raison.

Allons trouver les imprimeurs de la Gironde ! Ceux-là se souviennent et comprennent que ce n'est pas seulement pour les annonces judiciaires que la France a fait 89, 1850 et 1848.

Et voilà pourquoi votre fille est muette, chers Périgourdins, et pourquoi celle des autres parle.

Louis MIE.

Dimanche, 22 novembre.

Eh bien ! non, je ne ferai pas mes deux cent quarante kilomètres. Il y a encore à Périgueux un imprimeur qui, respectant la loi, sert la liberté individuelle.

Merci à M. Rastouil !

ordineven er edesmit

1900 Júly zsinagóga az Izrael utca 17. számánál  
an visszatér a zsinagóga a zsidó vallású elhelye-  
téséhez az Izrael utca 17. számánál, ahol megtámadott  
ellenállásban részt vett.

Hollosy M. Ákos

— 6 —

## LES FRANCS-MAÇONS ET L'ÉVÈQUE DE PÉRIGUEUX

---

CHER CONCITOYEN,

A qui me demanderait ce qui se passe en Périgord, je répondrais bien vite : « On va brûler des francs-maçons ! » C'est la grande nouvelle et, bien qu'elle n'ait rien d'officiel, tout fait présumer qu'elle est vraie. Je m'explique :

Nous avons à Périgueux un évêque. — Qui n'en a pas ? — C'est un homine bien portant, haut en couleur, large d'épaules, assez ventru et fort sanguin. Il a le geste facile, trop facile même, si j'en crois un certain monsieur T... qui, lui portant au nom d'une petite commune ses doléances au sujet d'un prêtre dont elle désirait le changement, reçut de son pied épiscopal une réponse *ad hominem*, dont je n'ose, par pudeur, vous signaler la destination, parfaitement atteinte du reste. — Son éloquence est moins brillante, mais si sa parole a la lourdeur de son poignet, elle en possède aussi la merveilleuse précision ; vous allez vous en convaincre.

Il y avait dans notre pieuse ville deux jeunes gens fort estimés et d'habitudes forts calmes. Commerçants associés, ils vendaient au clergé des objets d'or et d'argent destinés à rappeler d'un peu loin la pauvreté de Jésus ; on trouvait aussi chez eux des dieux en bois doré et des vierges en composition ; bref, ils étaient marchands d'ornements d'église.

L'un d'eux, l'imprudent ! était franc-maçon. L'évêque le sut et n'en put dormir. Mais, pour recouvrer le calme de sa conscience troublée par cette révélation, le moyen était simple et il le prit. Il fit venir le maçon et lui tint à peu près ce langage :

— « Portez au tribunal de la pénitence vos insignes et « abjurez votre foi maçonnique ou je vous ruine en défen-  
« dant à tous les membres de mon clergé de vous acheter  
« pour un centime ; choisissez ! »

M. P... choisit en effet. Ne voulant pas entraîner dans sa ruine son associé, qui n'en pouvait mais, il abandonna son commerce, ses dieux étincelants, ses vierges au sourire angélique, et resta maçon. — Il cherche en ce moment une autre profession que son intelligence et son honorabilité lui rendront sans doute plus facile et moins fragile que l'autre. Quant à l'évêque, sa santé reste florissante, mais son repos n'est pas moins troublé, et cette fois ce n'est ni la faute à Voltaire, ni la faute à Rousseau, la municipalité seule a fait tout le mal.

Elle a ouvert une superbe rue qui conduit de notre principale promenade à la cathédrale de Saint-Front. Par malheur, cette rue a donné à la loge maçonnique l'occasion d'avoir en plein soleil, et à cinquante mètres de la cathé-

drale, une façade de son immeuble autrefois relégué dans une rue obscure. Un temple, un vrai temple d'excommuniés français, s'élève riche et sévère à côté de l'église romaine : horreur !

Le clergé de toute la ville est saisi d'une indescriptible fièvre. L'ardeur sainte se traduit comme elle peut, quand elle peut, mais pas autant qu'elle voudrait; les malédictions pleuvent, les menaces s'accentuent, la chaire éclate et tonne, comme dit Bazile, mais le temple monte toujours.

A l'épreuve, les petits moyens se sont trouvés stériles; il faut donc avoir recours aux grands, et c'est pour cela que je vous disais en commençant : « on va brûler des francs-maçons ! » Sans du fagot, pas de salut pour l'église de Périgueux !

— Ce sera bien fait, au reste, et je ne les plains pas.

Qui sont-ils donc? Ont-ils des cloches étourdissantes pour rappeler leur puissance aux indifférents assourdis? Chantent-ils dans une langue que l'on ne comprend pas des choses que l'on ne comprend plus? Obtienennent-ils des plus misérables de France des gros sous pour racheter des petits chinois qu'on ne noie pas dans le fleuve Jaune? Ont-ils organisé des sociétés de Sainte-Blandine qui leur permette de connaître par les cuisinières et les soubrettes les secrets des ménages? Règnent-ils par la confession sur la femme et l'enfant? Sont-ils capables d'organiser une œuvre d'adoration perpétuelle qui permette à l'épouse de rester seule dans le sanctuaire pendant les longues heures de la nuit? Peuvent-ils faire marcher des milliers de petits enfants tenant à la main de petits étendards de toutes les couleurs et chantant des choses impossibles dans des pro-



cessions qui interceptent la circulation de toute une ville ? Peuvent-ils persuader à la femme qu'elle honore Dieu en mourant vierge et en répudiant le titre de mère ? Savent-ils aussi persuader à l'homme qu'il peut éviter la conscription, les rudes labours et les soucis de la paternité en prenant une robe noire ? Font-ils de l'eau de mélisse des carmes, des bonbons purgatifs et de la liqueur de la Chartreuse, qui se vendent fort bien et fort cher ? Ont-ils quelquefois envoyé des millions au Saint-Père pour le denier de Saint-Pierre qui est mort sans un sou ? Lui ont-ils seulement donné un canon pour tuer quelques Italiens ? Non ! rien de tout cela. Et ils veulent avoir un temple ? allons donc ! Le temple est fait pour celui qui vit de l'autel et pas pour d'autres.

Qu'y feraient-ils, au reste, et qu'y enseigneraient-ils ? La tolérance, peut-être, et le respect d'autrui ? Singulières vertus à notre siècle ! la tolérance détruit le principe d'autorité, qui seul est nécessaire à l'homme et qu'il lui faut imposer par le sabre ou la férule, par la force ou par l'ignorance.

Ils y adoreraien la Liberté ? la Liberté hors de l'Église n'est que de la licence ; elle est bonne à l'Église ; aux autres l'obéissance suffit.

Ils y vénéreraient la raison et demanderaient à ce flambeau qui brille au fond de la nature humaine de les conduire vers l'idéal ? Mais l'idéal est tout trouvé, et si messieurs les francs-maçons veulent le connaître, le premier venu, fils d'un paysan illettré, qui, pour ne pas labourer comme son père, se sera fait curé, le leur apprendra dans cinq minutes ; ce n'est pas plus difficile que cela.

Ils s'y encourageraient aux bienfaits envers ceux qui souffrent et prêcherait la fraternité entre les hommes? D'abord , le bienfait ignoré ne rapporte rien , la théorie en est mauvaise et d'un détestable exemple ; et puis, prêcher la fraternité, c'est condamner les guerres de religion , c'est éteindre les bûchers , c'est rendre à *Mentana* son atroce couleur ; qui donc en vent aujourd'hui de la fraternité ? Questionnez le Saint-Père au milieu de ses zouaves.

Si c'est là tout ce qu'ils feraient dans leur temple , qu'on le rase ou qu'on l'exproprie pour en faire une sacristie de la cathédrale ; quant aux maçons , qu'on les brûle !

Je n'y mets pas d'obstacle. Je ne suis pas maçon , et je m'empresse de l'apprendre à Sa Grandeur l'évêque de Périgueux et de Sarlat , pour qu'il ne m'empêche pas de vendre à mes concitoyens des saints en plâtre et des saintes en melchior , si jamais l'envie m'en prenait. Ce qui est peu probable.

L. MIE.

A cet article de la *Démocratie*, M. Albert Civrac répondait dans les journaux l'*Écho de la Dordogne* et le *Périgord* de la façon suivante :

## ANALYSE D'UNE FABLE.

---

I. Un journal nouveau vient de paraître ; il a pour titre « *La Démocratie*. »

S'inspirant des tendances de notre époque, un titre semblable n'a rien d'incompatible avec des idées acceptables.

J'ai donc jeté les yeux sur le premier numéro de ce journal comme on regarde un inconnu, c'est-à-dire sans prévention.

Mais en le parcourant, j'y ai remarqué d'étranges doctrines. Un article surtout m'a frappé.

Il était signé « *L. Mie* » et commençait ainsi :

« *Les francs-maçons et l'évêque de Périgueux.* »

Je savais ce que cela voulait dire, car habitant Périgueux, je connais l'évêque ainsi que M. Mie.

Je suis donc allé jusqu'au bout.

Il faudrait lire cet article pour savoir tout ce que l'entraînement de la passion peut accumuler d'injustice et d'erreur.

Indigné d'un tel procédé, je viens l'examiner devant le public, laissant au lecteur le soin de juger.

II. — Annouçant d'abord qu'on va brûler des francs-maçons, M. Mie, qui attribue ce projet à l'évêque de Périgueux, fait le portrait du prélat en termes d'une rare inconvenance.

Il est libre d'attaquer des doctrines ; il est également libre d'alléguer des faits à la condition qu'ils soient authentiques. Mais de quel droit vient-il, dans une discussion d'idées, jeter le ridicule sur l'antagoniste qu'il se donne ?

Après avoir dit que l'évêque a le geste facile, M. Mie fait allusion à l'histoire d'un certain M. T... qui, suivant lui, aurait été frappé par Monseigneur de Périgueux pour s'être plaint d'un prêtre du diocèse.

Qui n'a lu que M. Mie est prêt à condamner l'évêque. Or, voici la vérité sur ce point :

Mgr Dabert, passant dans une petite localité, reçut la visite de M. T..., qui formula effectivement des plaintes contre le curé de l'endroit.

L'évêque connaissait déjà M. T....; lui parlant avec sa bonhomie habituelle, il eut l'air de répondre en riant à des récriminations qu'il savait n'être pas fondées.

Le ton de la conversation était si peu aigri, que Monseigneur, si j'ai bonne mémoire, prenant familièrement la barbe du plaignant, le complimenta sur sa longueur.

M. T... ne se fâchait point; mais, en finissant, n'obtenant pas gain de cause, il déclara que désormais il n'avait plus qu'un moyen de se débarrasser du prêtre, *c'était de lui brûler la cervelle!* (\*)

---

(\*) Cette manière de conclure était familière à M. T..., qui s'en était servi l'année précédente devant l'évêque, à l'égard d'un autre prêtre.

L'évêque avait alors cru devoir donner suite à la plainte.

Mgr Dabert, quoique évêque, *est homme*. En entendant une telle menace, il fit ce que chacun de nous eût fait. Ouvrant la porte, il congédia M. T... et, fortement indigné, il appuya sa main sur l'épaule de ce dernier et le fit sortir.

Voilà le fait qui est, on le voit, bien différent de ce qu'avançait M. Mie.

Je prie ceux qui douteraient de l'exactitude de mon récit de se reporter à un numéro du journal *la Gironde*, dans lequel M. T... a lui-même raconté l'incident.

On sait que cette feuille n'est pas des plus favorables au clergé; elle n'est donc pas suspecte.

M. Mie continue son article :

Il dit, en assez mauvais termes pour un avocat, « que la parole de l'évêque a la lourdeur de son poignet. »

Ceci posé, il arrive à l'affaire de M. P...

C'est l'histoire de deux jeunes hommes, marchands d'ornements d'église, dont l'un, M. P..., est franc-maçon.

Associés jusqu'ici, ils vivaient en bonne intelligence lorsque, tout-à-coup, cette société commerciale aurait été dissoute par un ordre de l'évêque.

D'après M. Mie, M. P... aurait comparu à l'évêché, et là on lui aurait dit : « Allez porter vos insignes au tribunal de la « pénitence, et abjurez votre foi maçonnique, sinon vous seriez ruiné, et le clergé ne s'approvisionnera plus chez vous. »

Toujours d'après M. Mie, M. P... aurait courageusement refusé, préférant la ruine à l'abjuration.

Partant de faits aussi dénaturés, M. Mie entame, je l'ai dit, une philippique, et mêle, dans un pathos indescriptible, la maçonnerie, l'évêque et ses torts prétendus, l'Église, sa constitution, ses ministres, les pompes extérieures du

culte, les sacrements, les associations pieuses ; il mêle tout, confond tout, et croit alors sa cause gagnée.

Avant d'analyser brièvement cette nouvelle sorte de logogriphie, je dois réfuter la version sur laquelle M. Mic a basé sa confuse dissertation.

M. P... et M. X... étaient, il est vrai, associés, et vendaient à Périgueux des ornements d'église. Mais ce que M. Mic ignorait, je veux le croire pour son honneur, — c'est que l'acte de cette société commerciale, — société à terme fixe, — était expiré depuis le 15 avril 1868, c'est-à-dire trois ou quatre mois avant l'incident dont il s'agit.

Je tiens cette date de source *certaine*; elle établit que l'évêque n'est pas la cause réelle de la rupture de la société P... et X...

J'oubliais de dire que les deux associés étaient dans les meilleurs termes avec le clergé. L'évêque les avait même, selon leur désir, recommandés spécialement aux prêtres du diocèse.

- Les choses en étaient là, lorsqu'en juillet dernier on fit circuler par la ville un annuaire des francs-maçons; au nombre des agrégés de cette société figurait M. P... comme l'un des principaux coryphées.

La remarque en fut faite, non par l'évêque, mais par un simple prêtre de Périgueux.

M. P... aurait pu être mahométan, s'il en avait eu l'envie; dans beaucoup de villes, des juifs vendent librement des ornements religieux sans que cela froisse aucunement les susceptibilités du clergé. Il pouvait donc s'unir à la franc-maçonnerie sans être vilipendé par les prêtres.

Mais, comme ces derniers avaient cru jusqu'alors leur fournisseur animé de sentiments différents, il était naturel

que la découverte de l'annuaire amenât sur leurs lèvres l'expression d'un étonnement mêlé de regrets. On comprend même que, brusquement désabusés, quelques-uns d'entre eux aient un moment songé à porter ailleurs leur clientèle, sans qu'il fût besoin pour cela d'un mot d'ordre parti de l'évêché.

Leur droit était incontestable.

Il serait en effet singulier que l'Église, combattue par une société dont faisait partie M. P..., fût néanmoins *obligée* de continuer à faire vivre l'industrie de M. P...

Conduit à l'évêché par un sentiment de pure convenance, et non — comme on veut l'insinuer, — par une sommation qu'il aurait parfaitement pu décliner, M. P... parla à Mgr Dabert de la situation nouvelle qui lui était faite.

Un échange de vues était naturel en pareille circonstance. M. P... parut même demander un conseil.

L'évêque lui répondit qu'il voyait en lui deux hommes : le diocésain et le marchand.

Il engagea le diocésain à se séparer d'une société condamnée par l'Église, dont elle était l'ennemie, et où le salut d'une âme était compromis.

S'adressant ensuite au marchand, il lui fit remarquer que sa qualité de franc-maçon n'était pas de nature à encourager la clientèle ecclésiastique. Mais, ajouta le prélat, je n'ai quant à moi, ni dit une parole, ni fait une démarche pour empêcher un seul de mes prêtres de s'adresser à votre magasin, et je vous promets de persévérer dans cette ligne de conduite.

Lorsque M. P... se fut levé, l'évêque le reconduisit à la porte de son cabinet en lui répétant qu'il n'était point intervenu dans l'affaire et le priant de s'en souvenir.

Cette entrevue eut lieu sans aigreur, et l'évêque ne mit point M. P... en demeure de se *confesser*, comme l'avance M. Mie.

Les faits attribués à Mgr Dabert sont donc absolument erronés. Tout au plus l'incident put-il hâter la liquidation de la maison P... et X..., en révélant à ce dernier la mystérieuse qualité de son associé.

M. Mie regrettera, — j'en suis convaincu, — dans la loyauté que je lui suppose, la version qu'il a trop légèrement hasardée ; il est probable qu'il ne l'eût pas avancée, s'il avait pris la précaution de consulter l'intéressé, dont je me plaît à croire le témoignage sincère.

Il n'en conclut pas moins.

Laissant M. P..., qui n'était qu'un prétexte, et passant sur un autre terrain, il ajoute que la santé de l'évêque est toujours florissante ; mais, dit-il, son repos est encore troublé, et cette fois ce n'est « *ni la faute à Rousseau, ni la faute à Voltaire.* »

Et d'après M. Mie, ce trouble de l'évêque aurait sa source dans cette construction élégante, mais bizarre, qui s'élève à côté de la basilique byzantine ; en un mot, la loge des francs-maçons.

Le clergé s'en serait ému. Et c'est pour cela que M. Mie annonce ironiquement le supplice des francs-maçons.

« *Sans du fagot, pas de salut pour l'Eglise de Péris gueux !* » s'écrie-t-il en un français peu correct.

Il se demande alors ce que sont les francs-maçons.

Les comparant à l'Eglise, il cherche à démontrer qu'ils n'ont pas commis les prétendues énormités reprochées au christianisme moderne.

Et voyez comment il argumente :

Il avait d'abord fait allusion aux ornements d'or et d'argent qui rappellent, *mais de loin*, dit-il, la pauvreté de Jésus. C'était maladroit en ce sens que les ornements dont il parle, le clergé ne s'en revêt que pour les pompes du culte ; hors du sanctuaire, le prêtre ne porte qu'une modeste robe noire dont la forme est celle de la soutane portée par nos pères il y a plusieurs siècles.

A notre époque, où les salons de l'opulence étincellent d'or, de lumières et de tentures soyeuses, il serait au moins singulier que ceux qui croient à la présence réelle de Dieu sur l'autel soient privés du droit d'orner ses tabernacles et de rendre ses fêtes somptueuses.

M. Mie s'en moquait cependant au nom de la liberté !

Maintenant, il reproche aux catholiques de chanter, dans une langue qu'on ne comprend pas, « des choses qu'on n'entend plus. »

Que M. Mie ne comprenne pas le latin, soit ; mais qu'il trouve mauvais que tous les catholiques aient gardé l'uniformité de la langue sacrée, seule garantie de la conservation des textes, langue que, du reste, la science humaine enseigne à tous, c'est une énormité. Les francs-maçons n'ont-ils pas leur langage mimique beaucoup plus ténébreux, langage qui n'est enseigné ostensiblement nulle part ?

M. Mie reproche aux catholiques de collectionner, près des plus pauvres gens comme près des plus riches, de gros sous avec lesquels *on prétend* racheter des enfants chinois qui, d'après lui, ne sont nullement en danger.

Qu'il consulte les récits des voyageurs *non religieux*, et il apprendra, à sa grande surprise, que chez certaines

peuplades indiennes , on massacre les vieillards infirmes , considérés comme bouches inutiles , et que , par un instinct analogue , les Chinois de la basse classe abandonnent , exposés à la mort , de pauvres petits enfants , procédé d'ailleurs peu étonnant de la part de barbares , puisque en France , pays civilisé , il est des gens qui s'affranchissent par l'infanticide des charges d'une progéniture trop nombreuse.

Comment donc trouver mauvais que nos missionnaires rachètent , de parents avilis , ces pauvres petits êtres condamnés à périr ?

M. Mie , usant d'un vieux moyen , transporte la question sur le terrain de la confession qu'il dénonce comme asservissant les enfants et les femmes .

Il est probable qu'il ne s'est jamais confessé depuis l'âge de raison ; en tous cas , il ne se confesse pas . Il critique donc une chose qu'il ne connaît point ou qu'il connaît mal .

La confession n'asservit nullement et ne gouverne , du reste , que les adultes qui le veulent bien . Sans me lancer dans une réfutation inutile , je me borne à faire remarquer à M. Mie que les femmes et les enfants ne sont pas les seuls confessés : il y a aussi des hommes , et certes parmi eux , il y en a dont l'intelligence est à la hauteur de celle de M. Mie et qui ont l'âge de discernement .

Pourquoi donc persistent-ils ?

M. Mie attaque l'Eglise parce qu'elle institue , dit-il , des œuvres qui permettent à l'épouse de rester « seule dans le « sanctuaire pendant de longues heures de nuit !... »

Il me permettra de lui répondre que les femmes qui désertent nuitamment la couche conjugale , vont ailleurs

qu'à l'église. Bien simple serait le mari qui croirait une telle version.

Du reste, l'Adoration perpétuelle , à laquelle M. Mie fait allusion , n'existe pas la nuit à Périgueux; et à Paris, elle ne réunit que des hommes.

La morale chrétienne catholique se dresse devant ses détracteurs, de toute sa sublime hauteur , et les consciences qui la prennent sincèrement pour guide n'ont pas à craindre d'écart.

C'est au contraire dans le camp des hypocrites ou des incroyants qu'il faut chercher les femmes flétries ou déshonorées , et les hommes débauchés.

Ceci me dispense de répondre au reproche que M. Mie fait à l'Église de recommander la virginité; la prostitution et la galanterie serait-elle donc préférables?

M. Mie prétend que l'Église ouvre ses bras à ceux qui veulent échapper à la conscription militaire et à la loi du travail en prenant la fameuse robe noire.

Il oublie que la loi civile n'affranchit le prêtre du service militaire qu'à cause de sa mission enseignante , et que ce privilége s'étend aux laïques qui se vouent à l'éducation de la jeunesse.

Quant au désœurement prétendu des prêtres , M. Mie passe sous silence le travail intellectuel. C'est par l'Église que les monuments de l'intelligence humaine des temps reculés ont survécu au moyen-âge , époque d'ignorance où tout homme était illettré.

Il méconnaît le travail incessant de la pensée , voire même de la pensée religieuse ; qu'il l'attaque s'il le juge contraire à ses propres idées , mais il n'a pas le droit de le nier.

En ce qui concerne le travail manuel , l'Église le dédaigne-t-elle ?

L'occasion serait mal choisie pour un Périgourdin s'il voulait soutenir cette thèse , à l'heure même où d'humbles religieux trappistes défrichent les marais insalubres de la Double , sacrifiant ainsi leur vie pour assainir une contrée que d'autres habiteront plus tard sans danger.

Je ne veux pas suivre une à une les différentes idées de M. Mie , idées d'autant plus dangereusement émises qu'il n'a fait que les énumérer sans les approfondir.

Je préfère m'en rapporter au jugement des lecteurs intelligents et impartiaux.

C'est en s'autorisant de faits dénaturés et à l'occasion de reproches non fondés que M. Mie combat une fois de plus les institutions catholiques.

S'il l'avait fait ouvertement , on l'eût compris ; mais il est impardonnable d'avoir frappé comme à la dérobée à la faveur d'une personnalité.

Il parle d'intolérance , et il est lui-même d'une intolérance rare ;

De liberté , et il la refuse à ceux qu'il regarde comme ses ennemis ;

De fraternité , et il trempe sa plume dans une raillerie peu mesurée ;

De raison humaine , et il la fausse étrangement.

Il veut rendre à la journée de Mentana « son atroce couleur. » Il oublie donc que ce fait d'armes a constaté la violation par les Italiens de la parole jurée , et l'envahissement d'un pays inoffensif par des bandes armées , bandes dont la devise était un cri de mort .

Il parle enfin de temple maçonnique.

Je n'aurais rien dit de cet édifice ; mais puisqu'il l'appelle un temple , je veux répondre à ce mot.

On sait en effet la prétention que manifestent quelques loges de France et d'Allemagne d'ériger leurs mystères en *religion*.

Je veux donc rappeler une vérité que je puiserai non dans l'Évangile , non dans le droit ecclésiastique , mais dans la simple raison.

III. — On appelle religion l'ensemble des rapports spirituels qui relient l'homme à Dieu , rapports qui sont indépendants de telle ou telle forme extérieure.

Or , pour l'homme privé sur la terre de toute communication avec ce monde surnaturel dont on parle sans l'avoir vu , il ne peut y avoir que deux sortes de religion :

La religion révélée ,

Ou la religion de la libre pensée.

La religion révélée avec la précision de ses doctrines.

La religion de la libre pensée avec ses horizons indéfinis.

M. Mie et les francs-maçons nient la première ; il ne leur reste que la seconde.

Eh bien ! qui dit libre pensée , dit chose incompatible avec un dogme , avec une réglementation et la stabilité qui font l'association .

Par conséquent , n'étant pas les adeptes d'une religion révélée , en contradiction avec les aspirations insaisissables et variables de la libre pensée , les francs-maçons peuvent-ils fonder une religion ?

Sans doute ils ont le droit de prétendre le faire ; ils ont le droit de bâtir une maison à cet effet , mais ce sera un contre-sens et un déni à la logique.

Ce n'est pas moi qui leur dis , ni l'évêque , mais la raison humaine , belle et grandiose quand on veut la comprendre , cette même raison dont ils s'arment tout en refusant d'admettre ses conclusions les plus évidentes.

Voilà ce que j'ai tenu à répondre.

Je n'ai pas voulu imiter M. Mie et injurier ni railler un homme , une association ou un système.

Malgré le côté faible des rites maçonniques , des épreuves d'admission et du mystère qui les couvre , choses bien plus étranges que les processions chrétiennes et les chants sacrés accessibles à tous , je n'ai pas voulu me servir de l'ironie.

J'ose espérer que cette réserve sera appréciée , surtout comparée à l'article de M. Mie , dont je n'attaque point la personne , mais les doctrines.

Je me résume ainsi :

M. Mie a voulu défendre la maçonnerie ; après avoir lu son plaidoyer , qui n'est qu'un long réquisitoire , on se rappelle involontairement ce vers de La Fontaine :

“ Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami ; ”

“ Mieux vaudrait un sage ennemi . ”

ALBERT CIVRAC.

## A M. ALBERT CIVRAC.

---

MONSIEUR,

Il y a quelques jours, je lisais, un peu à la hâte ; dans l'*Echo de la Dordogne*, un article signé de vous. — Vous y disiez..... *Habitant Périgueux, je connais l'évêque, ainsi que M. Mie* ; c'est un avantage que vous avez sur moi et que je regrette , car il me prive d'un plaisir que je souhaiterais. — Je sais seulement que vous appartenez à la compagnie d'Orléans, c'est-à-dire que vous êtes intelligent, puis aussi que, vivant dans les bureaux de M. de Maublanc , vous avez chaque jour sous les yeux des exemples de courtoisie et de distinction , qui feraient inévitablement de vous un galant homme, si vous n'aviez la bonne fortune indiscutée de l'être déjà. Laissez-moi donc vous adresser ma réponse, et vous l'adresser directement.

*Vous croyez, dites-vous, à ma loyauté : vous n'attaquez pas ma personne, mais bien mes doctrines.* En agissant et en pensant ainsi, vous avez raison , car je suis sûr d'être loyal ; je suis convaincu que je défendrais ma personne

si on l'attaquait , et j'ai l'espoir que mes doctrines , qui ne sont autres que celles de la tolérance et de la vérité , triompheront un jour ou l'autre .

Donc , Monsieur , causons si vous le voulez bien :

J'ai écrit dans la *Démocratie* un article qui a froissé vos convictions et vos affections , et , avec cette ardeur que je trouve toujours louable lorsqu'elle est sincère comme la vôtre , vous me répondez ; rien de mieux . Votre réponse a , même pour moi , ce bénéfice qu'elle m'ouvre les colonnes d'un journal qui doit , à Périgueux , accueillir nos explications (1) et je ne saurais vous témoigner trop de reconnaissance pour ce libre terrain que vous m'offrez et que je n'aurais pas osé espérer , car vous le savez bien , Monsieur , les libres penseurs de la Dordogne n'ont pas toujours à leur service une chaire ou un journal , et si j'osais faire un souhait , je vous prierai de me continuer désormais cette munificence à laquelle j'attache un véritable prix .

Dois-je tout d'abord me préoccuper d'un reproche que vous m'adressez ? reproche double qui consiste à m'affirmer que je ne sais pas écrire en bon français et que je ne vais pas à confesse depuis que j'ai l'âge de raison ? Non , car s'il est vrai , Monsieur , que votre style soit bien supérieur au mien , ce dont mieux que nous le public est juge , je puis vous dire que je n'ai jamais eu la folle ambition d'obtenir un fauteuil à l'Académie : dire une vérité , quand je la crois utile , me suffit ; et s'il est exact , en effet , que je ne me confesse pas depuis que j'ai l'âge de raison ,

---

(1) Je l'espérais , hélas !

c'est, comme vous le dites vous-même avec une naïveté dont je vous sais gré, parce que j'ai l'âge de raison que je me conduis ainsi : cet âge vous viendra, peut-être.

Laissons-donc de côté ce hors-d'œuvre et parlons d'autres choses. De la franc-maçonnerie? Non, car mon insistance serait indiscrete. Elle vit modeste et bienfaisante; son existence ne se manifeste que par des actes de tolérance et de générosité; elle ne doit et ne veut être défendue.

De la catholicité? Pas davantage, et quoique vous en disiez, je vous laisse la liberté d'admirer les Processions, les Oeuvres des Tabernacles, du Rosaire, du Scapulaire, du tiers ordre de la Sainte-Enfance, des Petits Chinois, de la Propagation de la Foi, de l'Adoration perpétuelle, du denier de Saint-Pierre, de Sainte-Blandine et tant d'autres dans lesquelles ma mémoire se perd, me bornant à me souvenir que Jésus ne prêchait qu'une œuvre, celle de la charité.

Je vous laisse même le loisir de vous extasier devant l'acte du Pontife mitraillant des Italiens au nom de ce Christ, qui n'a jamais versé d'autre sang que le sien. — Ce sont là, Monsieur, des questions sur lesquelles le bon sens jette son éclatante lumière, quoique puissent faire ou dire certaines habiletés; on me lira comme on vous a lu et le public jugera, je m'en remets à sa clairvoyance.

Une seule chose me touche, c'est l'exactitude de mes affirmations. Je les maintiens dans toute leur intégrité que vos explications ne feront pas disparaître.

L'évêque de Périgueux ne s'est pas borné à caresser la barbe de M. T.....; cet angélique détail a été suivi d'un autre qui n'était pas empreint de la même douceur, et la

jambe de Sa Grandeur ou la grandeur de sa jambe, comme il vous plaira , a joué dans cette tragi-comédie un rôle fort important qu'il serait injuste de ne pas reconnaître , car plusieurs de mes amis, aussi bien que moi, gardons dans notre mémoire le récit de M. T... lui-même.

Il vous plaît de croire aux dénégations de l'évêque ; il me convient d'ajouter foi aux affirmations de M. T...., auquel personne ne supposera la singulière ambition de jouer gratuitement un rôle de victime. J'ajoute , Monsieur , que je vous invite dans l'intérêt de votre cause à ne pas me demander de publier sa lettre.

M. P...., à l'honorabilité duquel chacun rend un juste témoignage , n'a pas volontairement jeté par dessus tous les clochers de la ville les pieux objets de son commerce ; il n'a pas abandonné de gaïté de cœur une position et une aisance péniblement acquises ; il n'a point été expulsé de cette position par l'expiration d'un acte de société , comme vous le dites fort habilement ; il n'a pas obéi non plus à un caprice passager ; non , mille fois non , rien de tout cela n'est exact , et j'en ai , entendez-le bien , les preuves écrites et irréfutables. Ces preuves sont *authentiques* , retenues et conservées par un notaire , et quand bon vous semblera , je vous en indiquerai la source et la date.

M. P.... a été menacé et moralement violenté ; il a , mais en vain , essayé de flétrir pendant trois longues visites le courroux de votre Pasteur ; il l'a prié , il a invoqué les droits respectables de la propriété , tout a été inutile , et en fin de cause , il a sacrifié sa fortune et son avenir à l'avenir et au repos de son associé .

Vous invoquez sa sincérité , Monsieur , et vous faites

bien , car elle est à l'abri de tout soupçon ; ne restez donc pas à moitié chemin dans la voie que vous indiquez , interrogez M. P..... et publiez sa réponse ! — C'est un courtois défi que je vous porte et dont j'attends la solution.

Et maintenant , Monsieur , que votre loyauté est édifiée , je l'espère , laissez-moi vous dire pourquoi j'ai écrit dans la *Démocratie* la lettre que vous avez lue :

Depuis trop longtemps , à Périgueux , des citoyens honora-bles sont l'objet d'outrages qui ne peuvent les atteindre , mais qui indignent ceux qui les entendent. Dans cette institution que l'on provoque chaque jour au milieu de son calme et de sa modestie , tous , tant que nous sommes , nous comptons des amis ; ils répondent par le dédain , mais il m'ac onvenu de répondre autrement.

Cela m'a convenu , parce que chaque jour de ma vie me montre les empiètements d'une caste sur la société entière ; parce que je vois nos libertés publiques amoindries par l'ambition dévorante du clergé , et nos lois civiles elles-mêmes mutilées par son pouvoir ;

Cela m'a convenu , parce que sous le fallacieux prétexte que son royaume n'est pas de ce monde , il met la main sur tout , même sur le libre travail et la vie matérielle des citoyens ; cela m'a convenu , enfin , parce que la tutelle cléricale devient à chaque instant plus lourde et que notre département en fait chaque année davantage la douloureuse expérience ; — parce que la menace catholique y est à l'ordre du jour , violentant l'instituteur qui veut être libre , ruinant le commerçant qui résiste à la volonté des maîtres ; — parce qu'on veut les soumettre par la force , au lieu de les gagner par la persuasion ; — parce que le sou-

rire de certains prêtres cache un coup de dent et que leur bénédiction déguise un coup de poing.

Si nous avions encore à la tête du clergé de notre département le vénérable évêque Baudry, dont toute la puissance se résumait dans un mot : *bonté*, ni les uns ni les autres, croyants ou incroyants, n'aurions à déplorer en Périgord de pareilles tristesses; mais il n'est plus, et celui qui lui a succédé ne l'a pas remplacé.

Il y a quelques mois, toute une commune a sollicité de votre évêque le changement d'un prêtre auquel la cour d'assises donnait, il y a quinze jours, douze ans de travaux forcés. Savez-vous quelle fut sa réponse? il monta dans la chaire de Monestier, il y traita de calomniateurs les parents de la jeune fille souillée par la main du prêtre, il le déclara le plus pur des hommes et il lui donna *de l'avancement*. Vous entendez bien, n'est-ce pas, Monsieur? j'ai dit : de l'avancement!

Ces faits ignobles, qu'on lui dénonçait, l'évêque les connaissait-il déjà? Oui, et depuis *trois ans*! Vous entendez bien encore? je dis depuis trois ans, et c'est en bon français, cela.

Vous doutez? s'il en est ainsi, accordez à mon cabinet l'honneur d'une visite, et j'aurai le plaisir de vous lire, dans une procédure criminelle, que je ne transcrirai pas par respect pour la loi de 1852, la déposition de M. le maire de Puyguilhem, qui vous apprendra :

1<sup>o</sup> Qu'il dénonçait il y a trois ou quatre ans ces faits honteux à votre évêque;

2<sup>o</sup> Qu'il n'en reçut même pas de réponse;

3<sup>o</sup> Que le prêtre, dénoncé par lui, a conservé dans

sa paroisse le repos et la quiétude des âmes pures et vénérées.

Je ne transcris pas cette déposition , Monsieur, et quant aux faits que signalait le maire , je ne puis les retracer ici pour cause de pudeur publique.

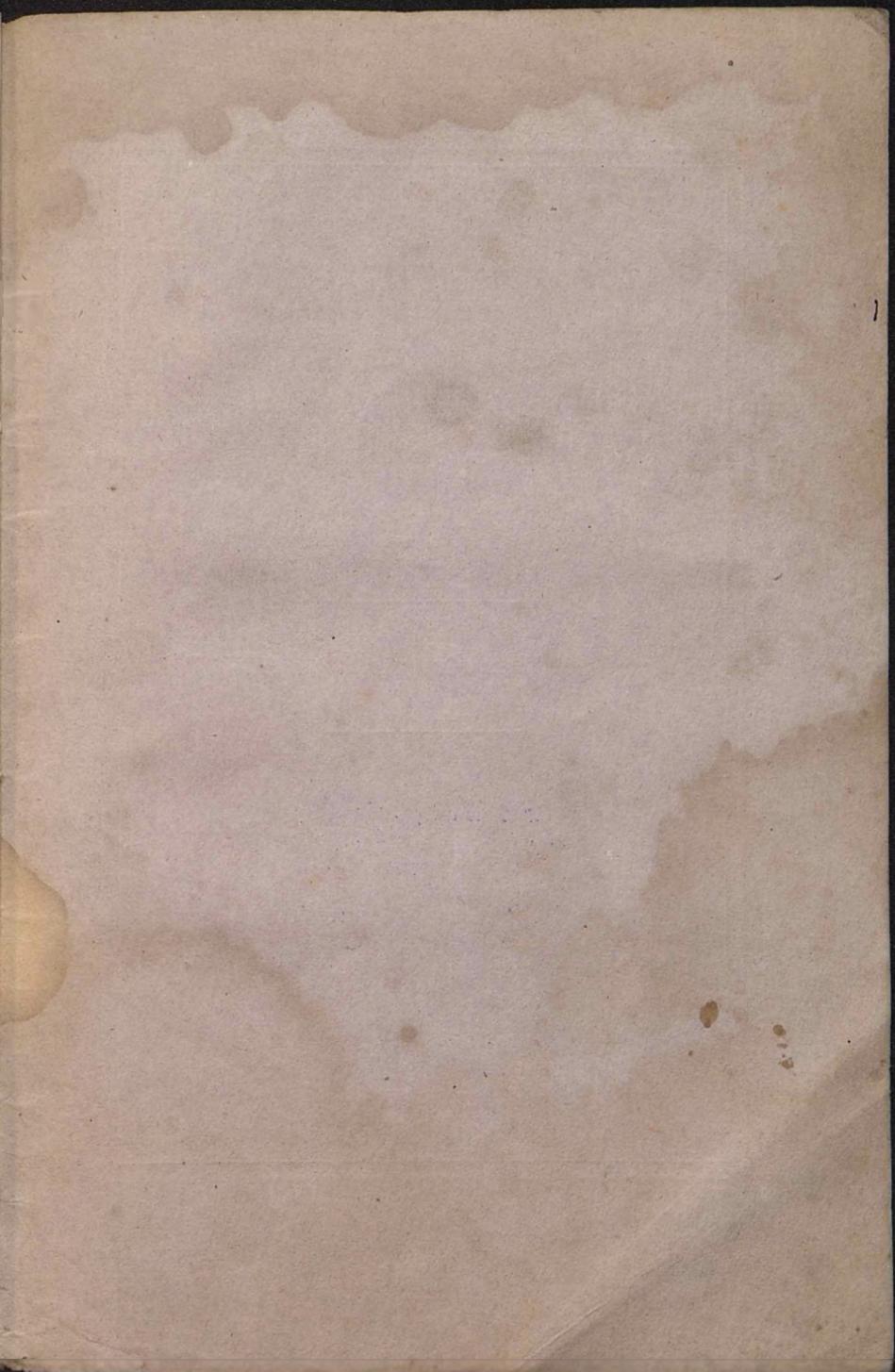
Comprenez-vous maintenant qu'il est du devoir de tout homme indépendant de protester et de parler ?

Comprenez-vous aussi , Monsieur , vous qui savez si bien les fables de La Fontaine , que c'est de votre main qu'est parti , robuste et bien lancé , le pavé qui frappe en ce moment votre auguste ami ? Et m'en voudrez-vous si je vous offre à mon tour ces deux vers que vous m'adressiez :

Rion n'est plus dangereux qu'un maladroit ami,  
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Acceptez , Monsieur , l'expression de toute ma gratitude pour l'occasion que vous m'avez fournie d'entrer en relations avec vous.





En vente à l'imprimerie Ch. RASTOUIL.